



SEANCE du 24 octobre 2024

Présents :

M. Jean-Luc NIX, Président;
Mme Muriel TARGNION, Vice-Présidente;
~~Mme Sophie DELETTRE, M. Freddy LEJEUNE, M. Maurice FYON, M. Arnaud GARSOU, Mme Ariane POLMANS, Mme Véronique BONNI, M. Marc DROUGUET, M. Michel FRANSOLET, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M. Philippe GODIN, Mme Marie STASSEN, M. Benjamin HOUET, M. Luc DELVAUX, M. Pierre LEMARCHAND, M. Lambert DEMONCEAU, M. Fabien BELTRAN, Bourgmestres;~~
M. Claude KLENKENBERG, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

Remplacement(s) :

M. Mathieu MALMENDIER, Bourgmestre "ff"

Monsieur Mathieu MALMENDIER, Bourgmestre de Theux « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Pierre LEMARCHAND, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Conformément à l'article 34 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au moins trois membres du Conseil sont physiquement présents sur place.

Mesdames BONNI et STASSEN et Messieurs DELVAUX, BELTRAN et NIX participent à la réunion à distance.

Afin d'assurer la publicité de la séance, la vidéo de la séance publique est retransmise en direct sur notre chaîne Youtube.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil du 18/10/2024, le quorum n'a pas été atteint.

Dès lors, la séance a été reportée au 24/10/2024, conformément à la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile :

« Art. 41. Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, un nouveau conseil est convoqué dans les vingt jours. [La convocation se fait au moins deux jours calendrier avant celui de la réunion.] Le conseil pourra cependant délibérer valablement quelle que soit sa composition sur les objets portés une deuxième fois à l'ordre du jour. »

Monsieur NIX, Président de Zone ouvre la séance publique à 8h10'.

COMMUNICATIONS

1. Budget 2024 – Modification budgétaire n°1 - Approbation du Gouverneur – Notification
2. Rapport trimestriel - Présentation du 2e trimestre 2024
3. Relevé des marchés publics en cours

4. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Par son mail du 18 octobre dernier, Madame DEJARDIN souhaite que sa question relative au nombre de véhicules de fonction, de direction et de garde apparaisse dans le PV de la séance du 20/09/2024, au point n° 15, ainsi que la réponse du Commandant.

Le PV sera complété en ce sens.

5. Budget 2024 – Modification budgétaire n°2 – Services ordinaire et extraordinaire – Arrêt

Suite aux questions relatives à l'importance du montant du fonds de réserve ordinaire, le Président rappelle que celui-ci est constitué dans le but de lisser l'impact futur sur les dotations communales, principalement pour l'aménagement de la caserne de Verviers et le plan de personnel.

Monsieur Halin rappelle que les provisions et fonds des réserve constitués au service ordinaire du budget à ce jour l'ont été sur la base de la clé de répartition des dotations à la zone de secours en vigueur entre 2019 et 2024. Ceci a pour conséquence que lors de leur reprise future pour équilibrer les dépenses du service ordinaire du budget, il y aura lieu de tenir compte de la ventilation des dotations en cours. En d'autres termes, dans le cas où la Province verrait sa participation augmenter par rapport à la situation actuelle, les provisions seront utilisées au prorata de la situation existante : elles ne pourront avoir pour effet de réduire au prorata le montant de la nouvelle dotation provinciale future.

Tous les membres présents sont d'accord avec cette proposition.

Cette précision sera ajoutée à la délibération.

DÉCIDE à la majorité – par 32.828 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention sur 32.828 - résultant de l'absence des Bourgmestres des communes de Dison, Olne, Plombières, Sprimont, Theux, Trooz, Verviers et Welkenraedt :

Pour rappel, lors de la séance du Conseil du 18/10/2024, le quorum n'a pas été atteint.

Dès lors, la séance a été reportée au 24/10/2024, conformément à la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile :

« Art. 41. Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, un nouveau conseil est convoqué dans les vingt jours. [La convocation se fait au moins deux jours calendrier avant celui de la réunion.] Le conseil pourra cependant délibérer valablement quelle que soit sa composition sur les objets portés une deuxième fois à l'ordre du jour. »

Art. 1. D'approuver, comme suit, les projets de modification budgétaire n°2/2024 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 de la Zone de secours :

Ordinaire :

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	28.889.683,03	28.889.683,03	
Augmentation	430.033,00	1.055.085,77	-625.052,77
Diminution	34.800,00	659.852,77	625.052,77
Résultat	29.284.916,03	29.284.916,03	

Extraordinaire :

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	24.627.581,49	24.627.581,49	
Augmentation	779.154,68	779.154,68	.00
Diminution	116.500,00	116.500,00	
Résultat	25.290.236,17	25.290.236,17	

Les membres du conseil de zone rappellent que les provisions et fonds des réserve constitués au service ordinaire du budget à ce jour l'ont été sur la base de la clé de répartition des dotations à la zone de secours en vigueur entre 2019 et 2024. Ceci a pour conséquence que lors de leur reprise future pour équilibrer les dépenses du service ordinaire du budget, il y aura lieu de tenir compte de la ventilation des dotations en

cours. En d'autres termes, dans le cas où la Province verrait sa participation augmenter par rapport à la situation actuelle, les provisions seront utilisées au prorata de la situation existante : elles ne pourront avoir pour effet de réduire au prorata le montant de la nouvelle dotation provinciale future.

Art. 2. De Charger la Secrétaire de Zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables, et au Comptable spécial.

6. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Acquisition d'un véhicule pour le directeur de garde » - Cahier des charges et fixation des conditions

Le Commandant précise les motivations du choix d'un leasing, à savoir la facilité (entretiens, ...), la rapidité du dossier ainsi que pour soulager le service mécanique en personnel réduit et qui gère les véhicules opérationnels en priorité.

Monsieur HALIN, qui avait demandé le report de ce point lors de la dernière séance du Conseil, souligne qu'aucune modification n'a été apportée au CSC à l'exception de la suppression de la caméra 360°, et que, dès lors, il votera contre ce point.

Madame STASSEN reste dubitative sur le montant annuel important du leasing et s'abstiendra.

DÉCIDE, à 6 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 voix d'abstention, de :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- Kia Eupen : Rue de Herbesthal, 132 à 4700 EUPEN – info@ebac-auto.be
- Toyota Vanderheyden : Rue de Limbourg, 83 à 4800 VERVIERS – cj@vdhgroup.be
- Volvo Reiff – Avenue du Parc, 9 à 4650 CHAINEUX – info@reiff.be
- ETS GENET - Avenue des Courtils, 2 à 4684 OUPEYE - info@genet.net.bmw.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/12790-12 du service ordinaire des exercices 2024 à 2029 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

7. Remplacement des serveurs informatiques - Autorisation de dépense - Service extraordinaire

DÉCIDE :

Art.1. Ratifier la dépense pour le remplacement des deux serveurs informatiques déclarés hors service pour un montant de 49.711,64 € sur l'article 351/74201-53 présentant un crédit de 2.590.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

8. Entretien décennal échelle - Autorisation de dépense - Service extraordinaire

DÉCIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour la réalisation de l'entretien décennal de l'auto-échelle de Limbourg pour un montant de 20.328,00 € sur l'article 351/74502-98 présentant un crédit de 23.500 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

9. Acquisition d'un drone - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre

DÉCIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition d'un drone pour un montant de 15.903,50 € sur l'article 351/74201-53 présentant un crédit de 259.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

10. Intercommunale IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2024 - Approbation des points portés à l'ordre du jour

DÉCIDE : par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention»

D'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 5 novembre 2024 qui nécessitent un vote.

Art. 1. : d'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

Présentation du plan stratégique 2024-2026.

1. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025.

Art. 2 : de charger le Collège de Zone de veiller à l'exécution de la présente décision ;

Art. 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

Monsieur Jonathan CHANTEUX quitte la séance.

La séance publique est levée à 8h30'.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
Corinne LIEGEOIS

Le Président,
Jean-Luc NIX